

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 02/07/2024 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongémie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique sénior

Absents / absentes

A. Bard-Lavigne, conseillère

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. PRÉSENTATION

3.1 Nouveau Plan d'aménagement municipal – par Véroniques Proulx

C'est sous le chapeau d'EXP., firme mandatée par la CSRC pour la refonte du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Belle-Baie à la suite de la réforme municipale, que l'urbaniste Véronique Proulx présente aux gens rassemblés dans la salle la présentation de démarrage pour le plan municipal et l'arrêté de zonage.

Elle explique ce qu'en sera le contenu ainsi que la méthodologie convenue dans l'offre de service et contrat conclu avec la CSRC. Elle discute également des différences entre les responsabilités du comité technique et celles du comité de révision et du calendrier et des dates en ce qui a trait les étapes avant dépôt (échancier prévu en décembre 2024) et adoption (le meilleur scénario en vertu de la loi étant juin 2025).

Pour ce qui est des consultations publiques, en plus de celles obligatoires par la loi (consultation publique de février et l'audience publique d'avril), Véronique propose que la municipalité en offre d'autres du fait que plusieurs territoires comme les DSL n'ayant pas connu de réglementation dans le passé, le seront dorénavant avec cette refonte. Il suffira au conseil de déterminer combien de consultations supplémentaires la municipalité souhaitera offrir, à quel moment et à quel endroit.

Pour ce qui est du sondage à la population, Véronique propose une liste de questions ciblées diffusées à la mi-août jusqu'à la fin septembre sur le site web et les réseaux sociaux de la CSRC. La municipalité sera d'ailleurs invitée à le partager également.

Finalement elle invite le conseil municipal à partager sa position sur l'énoncé de vision du plan municipal.

La présentation dure près d'une heure.

4. PROJET – MIEUX-ÊTRE MOBILE

La municipalité a reçu une demande de proposition de projet de la part du Centre Mieux-Être. Il s'agit d'un projet pilote pour cet été au Quai de Petit-Rocher nommée *L'Atelier mieux-être mobile* qui consiste en un « trailer » mobile équipé pour accueillir une variété d'ateliers extérieur, tels que des séances de yoga, de méditation, des ateliers d'artisanat et des conférences sur le bien-être, etc.

Comme l'étude du plan d'aménagement du site sera seulement complète l'an prochain, la demande nécessite l'approbation du conseil parce qu'elle tombe sous la réglementation de *l'Arrêté de la municipalité de Petit-Rocher concernant les colporteurs*.

Le directeur général caractérise ladite demande d'unique du fait que très peu d'entreprises traitent de la santé mentale.

Les membres du conseil donnent leur consentement aux requérantes de la demande leur permettant d'opérer L'Atelier Mieux-Être à partir du Quai de Petit-Rocher avec l'obtention d'un permis temporaire d'une durée d'un an.

5. RÉFECTION PARTIELLE DE LA RUE MORRISON – SECTEUR BERESFORD

L'état piètre de la rue Morrison à Beresford fut récemment apporté à l'attention du directeur des services aux citoyens par le gestionnaire des travaux publics. Selon ce dernier, cette rue a fait l'objet de nombreux « patching » dans le passé, toutefois l'asphalte ne tient plus.

Des photos de l'état dégradante de la rue ainsi qu'une estimation de St-Isidore Asphalte pour l'asphaltage de ladite rue ont été placées à la disposition des membres du conseil.

Le directeur demande au conseil si la réfection de cette rue est prioritaire pour eux en ce moment en tenant compte que la municipalité peut se le permettre financièrement. L'ensemble du conseil juge bon d'attendre que le plan de gestion des actifs soit complété et leur soit présenté avant de prioriser la réfection d'une rue plutôt que d'une autre. Toutefois, dans l'attente de l'achèvement du plan de gestion des actifs, si une liste des rues nécessitant une réfection pouvait être préparé le conseil se dirait prêt à l'étudier.

6. CMA 2029

Le directeur général a remarqué que la Société Nationale de l'Acadie a annoncé le début du processus de sélection de la communauté hôte du prochain Congrès mondial Acadien 2029 et que les régions intéressées à accueillir le CMA 2029 sont priées de soumettre leur lettre d'intérêt avant le 28 juillet prochain.

Le directeur général aimerait connaître l'intérêt du conseil à cet effet.

Les membres du conseil sont d'accord de soumettre une lettre d'intérêt.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 56 sur la proposition du conseiller Doucet.

X Danica Boudreau
Danica Boudreau
Greffière adjointe